

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Etangs littoraux Born et Buch »

Séance plénière de la CLE n° 9

05 mars 2015, 10h Parentis-en-Born

COMPTE – RENDU

Document téléchargeable sur le site Internet <http://www.gesteau.fr>

Etaient présents ou représentés :

La réunion a bénéficié de la participation de 36 personnes dont 26 membres de la CLE.

Membres de la CLE :

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Délégué Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born – Jean-Marc BILLAC,

Délégué AMG – Jean-Claude BERGADIEU,

Délégué AML – Bernard COMET,

Délégué SIAEP de Parentis-en-Born – Alain DELOUZE,

Délégué SIBA – Dominique DUCASSE,

Délégué AML – Didier FERRY,

Délégué AML – Fabien LAINÉ,

Délégué AMG – Thierry MAISONNAVE,

Déléguée Syndicat mixte du SCOT du Born – Virginie PELTIER,

Délégué AML – Jean-Richard SAINT-JOURS,

Délégué AML – Jean SLOSTOWSKI,

Déléguée COBAS – Elisabeth REZER-SANDILLON.

Pouvoirs :

Florence DELAUNAY à Elisabeth REZER-SANDILLON,

Marc DUCOM à Jean-Richard SAINT-JOURS,

Xavier FORTINON à Jean-Marc BILLAC,

Vincent LESPERON à Bernard COMET,

Marie-Françoise NADAU à Alain DELOUZE,

Jean-Louis PEDEUBOY à Jean SLOSTOWSKI,

Patrick SABIN à Didier FERRY.

Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Fédération des Chasseurs de Gironde - Victor ALCARAZ,
Fédération SEPANSO – Alain CAULLET,
Association Régionale de DFCI – Philippe DASSIÉ,
Société des Amis de Navarrosse – Jacques LAFARGUE,
GDSAA – Marc LAMOTHE,
Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest – Jean-Pierre LESCARRET,
Comité Départemental de Voile des Landes – Jean-Louis LOSSEROY,
Chambre d'Agriculture des Landes – Vincent VILLENAVE,
FDAPPMA des Landes – Michel VINCENT.

Pouvoirs :

Section Régionale Conchylicole d'Aquitaine (Angelika HERMANN) à Fédération SEPANSO (Alain CAULLET).

Pour le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

AEAG – Jean-Jacques CHEVALIER,
Base aérienne n°120 de Cazaux – Lieutenant-Colonel Jean-Louis GUERITTE,
DREAL Aquitaine – Jérôme GUILLEMOT,
Préfecture des Landes – Olivier LAURIN,
ONEMA – Jean-Marie TOURON.

Pouvoirs :

Préfecture de Bassin à Préfecture des Landes,
DDTM Gironde à DREAL Aquitaine.

Excusés :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

AML – Marie-Françoise NADAU,
AML – Patrick SABIN,
AML- Marc DUCOM,
Conseil Général des Landes – Jean-Louis PEDEUBOY,
Conseil Régional d'Aquitaine – Florence DELAUNAY,
Syndicat mixte Géolandes – Xavier FORTINON,
SYDEC des Landes – Vincent LESPÉRON.

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

C.C.I. des Landes,
Section Régionale Conchylicole d'Aquitaine.

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

DDTM Gironde,
Préfecture de Bassin.

	Présents	Représentés	VOTANTS
<i>1 - Collège des élus</i>	12	7	19
<i>2 - Collèges des usagers</i>	9	1	10
<i>3 - Collège de l'Etat</i>	5	2	7
TOTAL	26	10	36

Assistaient également à cette séance :

Chloé ALEXANDRE (Syndicat mixte Géolandes - Animatrice du SAGE), Claire BETBEDER (CDC Grands Lacs), Stéphane BOINEAU (Base aérienne n° 120 de Cazaux, USID), Géraldine DAUBA (CG40), Lionel FOURNIER (CG 40), Sabine JEANDENAND (SIBA), Laurent PICKHAHN (CdC des Grands Lacs), Carine POUMEYRAU (Base aérienne n° 120 de Cazaux), Emmanuel ROBIN (Fédération de Chasse de la Gironde), Gilles TESTUD (CdC des Grands Lacs, SM SCOT du Born).

Rappel de l'ordre du jour :

1. Composition de la Commission Locale de l'Eau (renouvelée).
2. Election du Président et du Vice-Président.
3. Election du Bureau de la CLE.
4. Composition du Comité technique du SAGE.
5. Validation du projet de Règles de fonctionnement de la CLE.

Documents transmis :

Par envois préalables à la réunion de la CLE :

- Ordre du jour,
 - Arrêté de composition de la CLE,
 - Note sur la procédure des élections,
 - Projet de Règles de fonctionnement de la CLE.
-

Compte-rendu détaillé des discussions

**Les diaporamas sont disponibles sur le site gest'eau à l'adresse suivante :
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/etangs-littoraux-born-et-buch>**

Alain DELOUZE ouvre la séance à 10 h15.

A/Composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) renouvelée (diapositives 3 à 7) et projet de règles de fonctionnement (diapositives 8 à 13)

Chloé ALEXANDRE rappelle que la CLE est composée de 40 membres, répartis selon 3 collèges :

- 20 membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux,
- 13 membres du collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- 7 membres du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le mandat des membres de la CLE, défini par arrêté inter-préfectoral le 10 juin 2008 pour une durée de 6 ans a expiré le 9 juin 2014, nécessitant son renouvellement.

Chloé ALEXANDRE présente la nouvelle composition de la CLE, selon l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2015. Les principales modifications apportées visent :

- à intégrer un représentant du Syndicat mixte du bassin versant des Lacs du Born (structure qui portera le SAGE en phase de mise en œuvre), un représentant du Syndicat mixte du SCOT du Born, et un représentant du Syndicat du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (SYBARVAL) désigné par le biais de l'Association des Maires de Gironde, dans le collège des élus.
- à intégrer un représentant du Préfet coordonnateur de Bassin et un représentant de l'ONEMA 40 dans le collège des représentants de l'Etat.

La composition du collège des usagers reste inchangée.

A noter que pour le collège des élus, les désignations sont nominatives, ce qui n'est pas le cas pour les collèges des usagers et des représentants des services de l'Etat.

Chloé ALEXANDRE présente :

- les principales missions de la CLE en phase d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE (articles 1 et 2 du projet de Règles de fonctionnement),
- la composition des membres de la CLE, la durée du mandat, les modalités à appliquer en cas d'absence ou de remplacement d'un des membres (article 4 du projet de Règles de fonctionnement),
 - ⇒ Sur ce point, Jacques LAFARGUE demande s'il est nécessaire que les membres du collège des usagers fassent part d'un mandat à un autre membre de ce même collège dans la mesure où les désignations ne sont plus nominatives.
 - ⇒ Chloé ALEXANDRE précise que pour ce collège, en cas d'absence de leur représentant « habituel », les structures ont la possibilité de convier un autre de leur représentant. Comme évoqué dans le courrier d'invitation à cette séance plénière, il serait souhaitable que ces structures désignent un représentant et un suppléant, qui suivent régulièrement la démarche du SAGE. En outre, dans le cas où aucun représentant de la structure concernée ne pourrait assister à la séance plénière, celle-ci a la possibilité de donner mandat à un autre membre du collège des usagers.

- les conditions d'organisation des réunions (ordre du jour, convocation, périodicité des réunions) (article 10 du projet de Règles de fonctionnement),
- les modalités d'exécution des votes de la CLE (article 11 du projet de Règles de fonctionnement),
- les conditions de modification de la composition de la CLE et/ou des Règles de fonctionnement (articles 12 et 13 du projet de Règles de fonctionnement).
 - ⇒ Les membres de la CLE ne formulent pas d'autres remarques sur ces différents articles du projet de Règles de fonctionnement.

B/Election du Président et du Vice-Président (diapositives 14 à 16)

❖ Election du Président de la CLE

Alain DELOUZE, doyen d'âge, propose aux membres du collège des élus de la CLE de faire acte de candidature pour la présidence de la CLE. Seuls les membres de ce même collège prennent part au vote.

Jean-Marc BILLAC fait acte de candidature. Les 19 membres du collège des élus présents et/ ou représentés se prononcent favorablement à l'unanimité.

❖ Election du Vice-Président

Jean-Marc BILLAC préside désormais la séance plénière.

Il propose aux membres du collège des élus de la CLE de faire acte de candidature pour la Vice-présidence de la CLE. Seuls les membres de ce même collège prennent part au vote.

Elisabeth REZER-SANDILLON et Fabien LAINÉ font actes de candidatures.

- ⇒ Olivier LAURIN propose de désigner 2 Vice-Présidents.
- ⇒ Les membres de la CLE s'accordent sur cette proposition.
- ⇒ Elisabeth REZER-SANDILLON souhaite être désignée en tant que 1^{ère} Vice-Présidente, représentante des collectivités et EPCI girondins du territoire, par souci de parité avec le Président de la CLE qui représente les collectivités et EPCI landaises du territoire. Elle rappelle que le principe de solidarité amont-aval est un enjeu prépondérant sur ce territoire.
- ⇒ Fabien LAINÉ souhaite également être désigné en tant que 1^{ère} Vice-Président. En tant que Maire de Sanguinet, Président de la Commission Environnement de la Communauté de Communes des Grands Lacs et Vice-Président du Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born, cette candidature lui semble légitime. De plus, il considère que la gestion hydraulique est un enjeu majeur sur ce territoire, et qu'il pourrait être un bon interlocuteur pour favoriser la solidarité amont-aval, sa commune étant située à « l'interface » entre les communes girondines et landaises du territoire.
- ⇒ Jean-Marc BILLAC demande aux membres du collège des élus de prendre part au vote pour désigner le 1^{er} Vice-Président.

Election du 1^{er} Vice-Président, résultats du vote à bulletin secret :

Sur 19 membres présents et/ou représentés :

- **12 bulletins en faveur de Fabien LAINÉ,**
- **6 bulletins en faveur d'Elisabeth REZER-SANDILLON,**
- **1 bulletin est blanc.**

Fabien LAINÉ est élu en tant que 1^{er} Vice-Président, représentant des communes Landaises du territoire, et Elisabeth REZER-SANDILLON est élue 2^{ème} Vice-Présidente, représentante des communes Girondines du territoire.

❖ **Projet de Règles de fonctionnement**

Chloé ALEXANDRE présente l'article 5 du projet de Règles de fonctionnement de la CLE, en précisant que des modifications seront apportées pour ajouter un Vice-Président supplémentaire et préciser que les deux vices présidences seront réparties entre landais et girondins.

⇒ Les membres de la CLE ne formulent pas d'autres remarques sur cet article.

C/Composition du Bureau de la CLE (diapositives 17 et 18) et Règles de fonctionnement (diapositive 19)

Chloé ALEXANDRE rappelle l'ancienne composition du Bureau de la CLE, présentant :

- 5 membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux,
- 3 membres du collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- 2 membres du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

❖ **Désignation des membres du collège des élus au sein du Bureau de la CLE**

Comme énoncé dans l'article 6 du projet de Règles de fonctionnement, le Président et le Vice-Président de la CLE sont membres de droit du Bureau de la CLE, ce qui nécessite d'ajouter une place pour la 2^{ème} Vice-Présidente dans le collège des élus.

Jean-Marc BILLAC propose d'élire les 6 membres du collège des élus au sein du Bureau de la CLE.

Les propositions formulées, s'appuyant sur l'ancienne composition des membres du Bureau, sont les suivantes :

- Jean-Marc BILLAC (Président du Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born et Président de la CLE),
- Fabien LAINÉ (1^{er} Vice-Président de la CLE, représentant des communes Landaises du territoire),
- Elisabeth REZER-SANDILLON (2^{ème} Vice-Présidente de la CLE, représentante des communes Girondines du territoire),
- Xavier FORTINON (Président du Syndicat Mixte Géolandes),
- Bernard COMET (AML, CdC des Grands Lacs),
- Didier FERRY (AML, Commune de Solférino).

Dominique DUCASSE, en tant que représentant du SIBA, et Virginie PELTIER, en tant que Présidente du SCOT du Born, souhaitent également faire actes de candidatures.

- ⇒ Olivier LAURIN propose que ces deux représentants soient ajoutés dans les membres du collège des élus au sein du Bureau de la CLE. La motivation et l'implication d'un grand nombre d'élus lui semble tout à fait intéressante, dans la mesure où une grande partie des dispositions du SAGE seront mises en œuvre par les collectivités et EPCI. Par contre, ces membres doivent s'engager à participer régulièrement aux réunions du Bureau de la CLE.
- ⇒ Les membres de la CLE s'accordent à ajouter 2 membres dans ce collège, mais par souci d'égalité, il conviendrait d'ajuster le nombre de représentants du collège des usagers.

❖ **Désignation des membres du collège des usagers au sein du Bureau de la CLE**

Jean-Marc BILLAC énonce des propositions s'appuyant sur l'ancienne composition des membres du Bureau de la CLE :

- Michel VINCENT – FDAPPMA des Landes,
- Vincent VILLENAVE - Chambre d'Agriculture des Landes,
- Jacques LAFARGUE – Société des Amis de Navarrosse.

Suite aux remarques soulevées, il propose également d'ajouter 1 représentant dans ce collège et invite les représentants des usagers à faire actes de candidatures. Seuls les membres de ce collège prennent part au vote.

Philippe DASSIÉ, représentant de l'Association Régionale de Défense des Forêts Contre les Incendies, et Alain CAULLET, représentant de la Fédération SEPANSO font actes de candidatures.

Désignation des membres du collège des usagers au sein du Bureau de la CLE, résultats du vote à bulletin secret :

Sur 10 membres présents et/ou représentés :

- 7 bulletins en faveur de Philippe DASSIÉ,
- 3 bulletins en faveur d'Alain CAULLET.

Philippe DASSIE est élu comme membre du Bureau de la CLE.

❖ **Désignation des membres du collège des représentants de l'Etat au sein du Bureau de la CLE**

Jean-Marc BILLAC propose de désigner les 2 membres du collège des élus au sein du Bureau de la CLE.

Les propositions formulées, en s'appuyant sur l'ancienne composition des membres du Bureau, sont les suivantes :

- Le Directeur de l'Agence l'Eau Adour-Garonne ou son représentant,
- Le Préfet des Landes Coordonnateur du sous-bassin Adour ou son représentant.

⇒ Les membres de la CLE ne formulent pas de remarques.

Au final, la composition définitive du Bureau s'établit comme suit :

ELUS	<ul style="list-style-type: none">- Jean-Marc BILLAC (Président du Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born et Président de la CLE)- Fabien LAINÉ (1er Vice-Président de la CLE, représentant des communes Landaises du territoire)- Elisabeth REZER-SANDILLON (2ème Vice-Présidente de la CLE, représentante des communes Girondines du territoire)- Xavier FORTINON (Président du Syndicat Mixte Géolandes)- Bernard COMET (AML, CdC des Grands Lacs)- Didier FERRY (AML, Commune de Solférino)- Dominique DUCASSE (SIBA)- Virginie PELTIER (Présidente du SCOT du Born)
USAGERS	<ul style="list-style-type: none">- Michel VINCENT – FDAPPMA des Landes- Vincent VILLENAVE - Chambre d'Agriculture des Landes- Jacques LAFARGUE – Société des Amis de Navarrosse- Philippe DASSIÉ (Association Régionale de DFCI)
ETAT	<ul style="list-style-type: none">- Le Directeur de l'Agence l'Eau Adour-Garonne ou son représentant- Préfet des Landes Coordonnateur du sous-bassin Adour ou son représentant

❖ **Projet de Règles de fonctionnement**

Chloé ALEXANDRE présente l'article 6 du projet de Règles de fonctionnement, concernant la composition, l'organisation et les missions du Bureau de la CLE. Des modifications seront apportées pour ajuster le nombre des membres du Bureau de la CLE, et pour préciser les modalités de désignations (votes) des membres du Bureau au sein des différents collèges.

- ⇒ Olivier LAURIN propose que la CLE délègue une partie de ces fonctions aux membres du bureau de la CLE, notamment en ce qui concerne la formulation des avis sur certains dossiers. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un avis d'opportunité du projet, mais bien d'un avis de compatibilité de ce projet avec les objectifs du SAGE.
- ⇒ Chloé ALEXANDRE précise que ce point n'a pas été spécifié dans l'article 6 du projet de Règles de fonctionnement dans la mesure où ces avis sont généralement formulés en phase de mise en œuvre du SAGE (suite à l'approbation de ce dernier). Si les membres de la CLE le souhaitent, un point peut être ajouté dans l'article 6.

Jean-Marc BILLAC explique que la CLE n°11 du SAGE, programmée le 16 avril 2015, sera dédiée :

- aux présentations de documents en cours de consultation institutionnelle, à savoir :
 - o le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 et Programme de Mesures (PDM) associé par l'Agence de l'eau,
 - o le projet de Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) 2016-2021 par la DREAL Aquitaine,
- et à la formulation des avis de la CLE sur ces documents. Si les membres de la CLE le souhaitent, la formulation de cet avis pourrait-être déléguée aux membres du Bureau de la CLE.
 - ⇒ Les membres de la CLE s'accordent à ce que l'animatrice du SAGE mène un travail préparatoire sur ces avis et qu'elle les transmette aux membres de la CLE avant la séance plénière n°11 du 16 avril 2015.
 - ⇒ Olivier LAURIN, Jérôme GUILLEMOT et Jean-Jacques CHEVALIER, en tant que représentants des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne précisent qu'ils n'auront pas d'avis à émettre sur ces documents.

D/Composition du Comité technique du SAGE et Règles de fonctionnement (diapositives 20 et 21)

Chloé ALEXANDRE rappelle l'ancienne composition du Comité technique du SAGE et ses missions (article 8 du projet de Règles de fonctionnement). Elle précise que le représentant du Conseil Général de la Gironde, Lionel LACROIX, sera remplacé par Nathalie BRICHE, désormais en charge du suivi du SAGE Etangs littoraux Born et Buch. Elle invite les membres à se prononcer sur la composition du Comité technique.

- ⇒ Olivier LAURIN suggère de rajouter un représentant de l'ONEMA et de la Base aérienne n°120 de Cazaux.
- ⇒ Jean-Louis GUERITTE approuve cette proposition et précise que Catherine POUMEYRAU, en charge du suivi de l'environnement sur la Base aérienne, sera l'interlocutrice adaptée.
- ⇒ Lionel FOURNIER propose d'ajouter le futur technicien rivière du Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born, lorsque celui-ci sera recruté.
- ⇒ Sabine JEANDENAND, en tant que Directrice du SIBA souhaite y remplacer Adeline THEVAND.

Au final, la composition définitive du Comité technique s'établit comme suit :

ALEXANDRE Chloé – Syndicat Mixte Géolandes

BETBEDER Claire – Communauté de Communes des Grands Lacs

BRICHE Nathalie – Conseil Général de la Gironde

CHEVALIER Jean-Jacques – Agence de l'Eau Adour-Garonne

COUPE Elodie – DDTM de la Gironde

FOURNIER Lionel – Conseil général des Landes, Service Espace Littoral

GUILLEMOT Jérôme – DREAL Aquitaine

JACQUOT Hervé – ONEMA 40

JEANDENAND Sabine – Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)

LAURIN Olivier – DDTM des Landes

LAVIE Eric - Conseil Régional d'Aquitaine

PICKHAHN Laurent – Communauté de Communes des Grands Lacs

POUMEYRAU Carine – Base aérienne n°120 de Cazaux

Futur technicien rivière – Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born.

E/Validation du projet de Règles de fonctionnement (diapositives 22 et 23)

Chloé ALEXANDRE présente les articles 7 et 9 du projet de Règles de fonctionnement, non évoqués au fil de la séance.

⇒ Les membres de la CLE ne soulèvent pas de remarques sur ces derniers articles.

Jean-Marc BILLAC soumet le projet de Règles de fonctionnement au vote des membres de la CLE, en précisant que le document sera amendé en tenant compte des remarques émises au cours de la séance.

Résultats du Vote :

Les 36 membres présents et/ou représentés valident ces Règles de fonctionnement à l'unanimité.

Jean-Marc BILLAC clôt la séance à 11h45 en remerciant les participants.